

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 01391

Numéro SIREN : 308 340 447

Nom ou dénomination : LES CHALETS

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2023 sous le numéro de dépôt 2510

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

ORDONNANCE

Nos références : 2023000596

Société : SAS LES CHALETS
N°INSEE : 308340447 / 2013 B 1391

Nous, Denis LOEPER, président du tribunal de commerce de CHAMBERY,

Vu les articles 493 et 875 du code de procédure civile,

Vu l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la SAS LES CHALETS , sous le numéro 308340447 R.C.S. Chambéry,

Vu la requête qui précède envoyée par courrier au greffe et reçue le 27/03/2023 et enregistrée sous le n° 2023000596, aux fins de prorogation de la tenue de l'assemblée générale de la SAS LES CHALETS , devant statuer sur l'approbation des comptes annuels concernant l'exercice clôturé au 30/09/2022,

Pour les motifs exposés à la requête, décidons de faire droit à la requête, dans les termes ci-après,

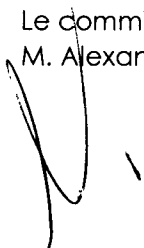
PROLONGEONS jusqu'au 31 Août 2023

le délai imparti pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAS LES CHALETS , devant délibérer et statuer sur toutes les questions relatives aux comptes annuels de l'exercice clôturé le 30/09/2022,

METTONS les dépens à la charge de SAS LES CHALETS en les liquidant à la somme de 31,99 euros,

Fait et donné à Chambéry,
le 28 Mars 2023

Le commis greffier
M. Alexandre ROSSET



Le président
M. Denis LOEPER



"LES CHALETS"

ARRIVÉE
27 MARS 2023
GREFFE T.C.

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 2.000 €
Siège Social : 453 avenue des Jeux Olympiques
Col des Saisies

73620 HAUTELUCE

SIREN 308.340.447 R.C.S. CHAMBERY

REQUETE AFIN D'OBTENIR PROROGATION
DE DELAI POUR CONVOQUER UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Chambéry

12 boulevard de la Colonne
73000 CHAMBERY

Le soussigné Monsieur Bruno JOGUET-RECORDON,

Agissant en qualité de Président de la Société par Actions Simplifiée « LES CHALETS », au capital social de 2.000 €, dont le siège est à HAUTELUCE – 73620 – 453 avenue des Jeux Olympiques – Col des Saisies, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 308.340.447

A l'honneur de vous exposer :

- Que ladite société a clôturé ses comptes au 30 septembre 2022, conformément aux dispositions statutaires, et qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 31 mars 2023,
- Que par suite de circonstances indépendantes de sa volonté (problèmes et pénurie de personnel au sein des filiales, difficultés pour planifier les réunions, organisation de la fin de saison et saison estivale notamment), les associés n'auront pas la possibilité de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé dans les six mois de la clôture.

Pour ces motifs, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 août 2023, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à VEYRIER DU LAC
Le 21 mars 2023

